



COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNEJAC DU 31 MARS 2006 À PARIS À 9h30.

**Salle DESPAGNAT, au Siège de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts
Judiciaires (F.N.C.E.J.), 10 rue du Débarcadère à PARIS 17^{ème}.**

1 - QUORUM.

D'après la feuille de présence, sur 64 adhérents dont 61 membres actifs :

Membres actifs présents : 27.

Membres actifs représentés : 10.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Le Président signale que le CNEJAC aura 20 ans l'année prochaine ; l'événement devra être célébré comme il se doit de l'être : une conférence débat sur le thème « Distinction entre seuil d'infraction et trouble anormal du voisinage », largement ouverte à des participants extérieurs pourrait être organisée à cette occasion.

Le Président signale la démission de Gilbert SURAUD du poste de Secrétaire du CNEJAC, due aux problèmes de santé de sa secrétaire ; le bureau a désigné Éric VIVIÉ comme remplaçant jusqu'aux prochaines élections de ce jour.

Vie du CNEJAC :

- Le bureau s'est réuni quatre fois depuis la dernière AG : les 04/07/05, 03/10/05, 04/01/06 et 16/02/06.
- Les Actes de la Conférence-débat du 18 mars 2005 sur le thème « Impropropriété à destination en matière acoustique » sont publiés ; un exemplaire sera remis ce jour aux présents et envoyé aux autres membres ; doivent suivre les actes des conférences-débats passés sur « l'Évaluation du Préjudice en matière acoustique (26/03/04) », « Bruits de chantier et Référé préventif » et de l'exposé sur le mesurage de nos confrères Rumeau et Goibert.
- La rencontre entre Le Président et Monsieur VALENTIN (Mission Bruit au Ministère de l'Écologie) a été fructueuse ; ce type de contact doit se poursuivre.
- Enfin, le Président signale le travail important effectué par Noël BASTIDE sur le site du Cnejac ; il l'en remercie vivement.

Après mise au vote,

Quitus est donné au Président à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (Th. MIGNOT).

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 mars 2005 à PARIS.

Après mise au vote,

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 mars 2005 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.



4 - APPROBATION DES COMPTES.

Un exemplaire des comptes de l'exercice 2005 a été envoyé à tous les membres avec la convocation à la présente assemblée.

Les comptes sont présentés par le Trésorier Pierre DUCLOS ; le Trésorier déplore que certains membres ne soient pas à jour de leurs cotisations, même après plusieurs relances ; seuls 50 membres sont à jour de leur cotisation.

Yves GOIBERT, Commissaire aux Comptes, a examiné la comptabilité et donné son approbation sur les comptes.

Après mise au vote,

Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (P. DUCLOS).

5 - COTISATION 2006.

Le Trésorier propose de laisser inchangé le montant de la cotisation annuelle : **160 €.**

Après mise au vote,

cette proposition est adoptée par 36 voix contre une (DESWARTES).

6 - REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL.

Sortants : J.FORET, G. SURAUD, P. DUCLOS et M. RUMEAU.

Les candidatures suivantes ont été reçues en temps utiles : Noël BASTIDE, Pierre DUCLOS, Jacques FORET, et Michel RUMEAU.

Il est procédé au vote.

Scrutateur : Y. GOIBERT et Pierre POUBEAU.

33 votes exprimés.

3 votes blancs.

Recueillent :

Noël BASTIDE	33 voix
Pierre DUCLOS	33 voix
Jacques FORET	33 voix
Michel RUMEAU	33 voix

Sont donc élus au Conseil d'Administration : Jacques FORET, Pierre DUCLOS, Michel RUMEAU et Noël BASTIDE.



7 - QUESTION DIVERSES ABORDÉES.

- **Assurance MAAF (Contrat 94.11.2869Y)**

Après discussion, il ressort que nous avons intérêt à conserver ce contrat « groupe » auprès de la MAFF.

Une attestation sera demandée à la MAFF et envoyée aux membres.

Jacques LEGUY prendra contact avec la MAAF pour éclaircir certains points du contrat : reprise du passé, honorariat ...

- **Site internet du CNEJAC.**

Noël BASTIDE commente la nouvelle présentation du site, enrichie et plus conviviale.

Aucune question n'étant plus soulevée,

L'assemblée générale est levée à 11h00.